



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

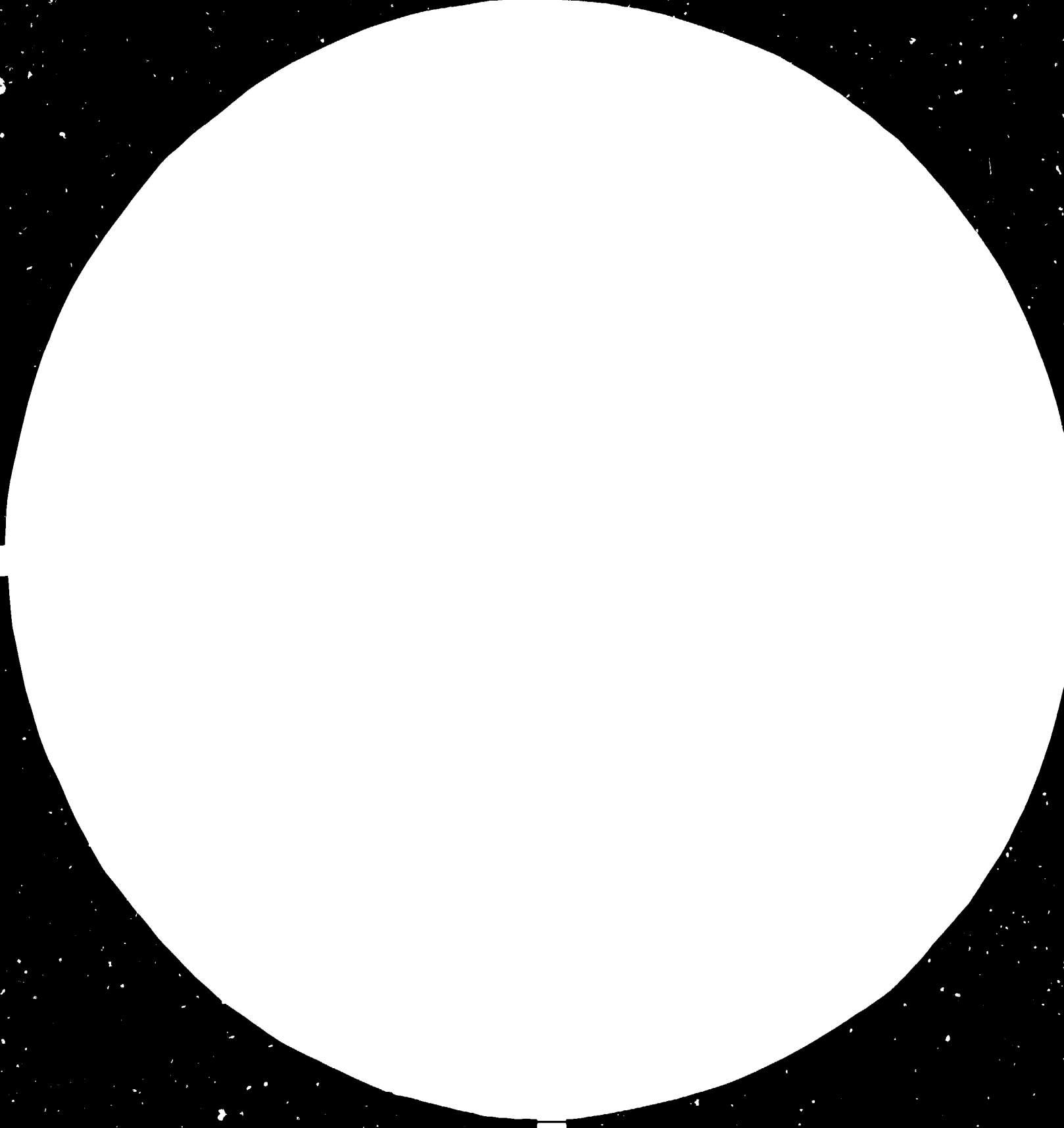
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





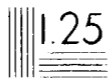
1.0

1.0



1.1

1.1



1.4

1.25



1.6

1.4



1.6

13469

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. RESTREINTE  
UNIDO/IG/R.109  
17 février 1984  
FRANCAIS

DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU MACHINISME  
ET DE L'OUTILLAGE AGRICOLE  
UC/RAF/82/238

*Sénégal*

Rapport technique : Création d'une cellule technologique au Sénégal\*

Etabli pour l'Organisation commune africaine et Mauricienne

par

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

D'après la mission de M. Jean BOUYER,  
Expert en machinisme agricole tropical  
et en développement industriel des pays du tiers monde

---

\* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rélectronnelle.

TABLE DES MATIERES

I	PERIODICTION .....	1
II	PROGRAMME DE LA MISSION .....	2
III	PROGRAMME DE LA SECTEUR TECHNOLOGIQUE DE L'U. C. M. S. M. A. ....	3
IV	RESUME DE DECEMBRE 1983 A FEVERER 1984 ...	4
V	ANNÉE DE LA SECTEUR AGRICOLE AU SENEGAL ...	5
VI	CONSEILS DES SECTEURS ORGAINESIS SENEGAL LA PRESIDENT MISSION AU SENEGAL .....	6
VII	LA SECTEUR TECHNOLOGIQUE - SON EFFORT - SA MISSION - SES RESPONSABILITES .....	7
VIII	CONSEILS GÉNÉRAUX POUR L'EFFORT DE LA SECTEUR TECHNOLOGIQUE .....	8
IX	NOTION DE LA SECTEUR TECHNOLOGIQUE .....	9
X	A. Etude, Recherche et fabrication des matériaux .....	10
XI	B. Industrialisation des matériaux sélectionnés .....	11
XII	C. Production Industrielle .....	12
XIII	AVANCEMENT D'ACTION DE LA SECTEUR TECHNOLOGIQUE	13
XIV	MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE LA SECTEUR TECHNOLOGIQUE .....	14
XV	A. Structure de démarrage .....	15
XVI	B. Structure définitive .....	16
XVII	IMPLEMENTATION DE LA SECTEUR TECHNOLOGIQUE - SA SECTEUR ORGANISATIF - SA SECTEUR SA MISSION .....	17
XVIII	COTE ORGANISATIF CHOISIE POUR L'IMPLEMENTATION	18
XIX	ACCÈS TRANSITOIRE DE LA SECTEUR TECHNOLOGIQUE - L'EFFORT POUR L'EFFORT DE TRAVAIL .....	19

TABLE DES MATIERES suite

	<u>Pages</u>
X - STRUCTURE DE LA CELLULE TECHNOLOGIQUE EN PREMIERE PHASE .....	15
XI - MISSION IMMEDIATE DE LA CELLULE TECHNOLO- GIQUE PHASE I .....	16
IX - A. Le milieu (O.C.A.M.) .....	16
XI - B. Les besoins en machines et outillage agricole .....	16
XI - C. Les besoins en production indus- trielle de matériel agricole.....	17
XI - D. Préparation de la deuxième phase ....	18
- RESUME ET RECOMMANDATIONS .....	19
XII - RESUME .....	19
XIII - RECOMMANDATIONS .....	20
XIII - A. Recommandations au Secrétariat Général de l'O.C.A.M.....	20
XIII - B. Recommandations aux autorités compétentes du SENEGAL .....	21
- ANNEXE I .....	22
- Compte rendu des principaux entretiens au SENEGAL .....	22
- ONUDI - DAKAR .....	22
- Ministère du Développement Rural du SENEGAL .....	22
- I.S.R.A. (Institut Sénégalais de Recherches Agricoles) .....	23
- SIEMAR (DAKAR) .....	24
- S.E.A.D. (Sté d'études et d'amé- nagement du DELTA) .....	24
- ONUDI - DAKAR (Représentant Résident) .....	25
- C.R.A.T. (Centre régional Africain de Technologie) .....	25

TABIE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
- Ecole Polytechnique de THIES .....	26
- I.N.D.R. (Institut National de Développement Rural).....	27
- C.N.R.A. - BAMBEY (Centre National de Recherches Agronomiques).....	27
- S.O.N.E.P.I. (Sté Nationale d'Etude et de promotion Indus- trielle ) .....	28
- Réunion de synthèse au Ministère de Développement Rural du SENEGAL .	29
- ONUDI - DAKAR (fin de mission au SENEGAL) .....	30
- ANNEXE II - Carte .....	31

-----

## INTRODUCTION

La mission porte sur la création, par I.C.O.A.M. au SENEGAL, d'une cellule technologique concernant le machinisme et l'équipement agricole.

Le projet vise d'une manière générale le développement de la mécanisation agricole dans les Etats membres, en promouvant une production industrielle et une utilisation rationnelle des matériels les plus adaptés.

En vue de la mise en place de cette structure technico-industrielle, devant concourir au développement agricole et industriel de ses pays membres, le secrétariat général de I.C.O.A.M. avait sollicité et obtenu, en 1982, de la F.A.O., une assistance technique.

A cet effet, la F.A.O. avait mis à la disposition de I.C.O.A.M. un consultant spécialisé dans la technologie du Machinisme Agricole Tropical.

Après un début de mission à BANGUI, siège de I.C.O.A.M. et ensuite une étude complète au SENEGAL, le consultant a élaboré un rapport sur les possibilités de création de la cellule technico-industrielle au SENEGAL dans le contexte de l'époque 1982.

Avant que ce rapport soit présenté aux instances de décision de I.C.O.A.M., son secrétariat général a considéré qu'une étude complémentaire était nécessaire.

Aussi I.C.O.A.M. a sollicité auprès de I.C.N.C.D.I. l'assistance d'un expert, pour une mission d'un mois, dont l'objectif principal est d'approfondir les possibilités de création de la cellule, au SENEGAL et de finaliser son implantation dans le site le plus favorable à son activité.

I.C.N.C.D.I. a accepté de déléguer un expert qui, en étant attaché au secrétariat général de I.C.O.A.M. à BANGUI, doit s'acquitter des tâches suivantes :

- Prendre connaissance et discuter à BANGUI avec le Secrétaire général de I.C.O.A.M. du rapport établi par le consultant de la F.A.O. portant sur la création de la cellule technologique.
- Prendre contact avec les autorités compétentes du SENEGAL en vue d'approfondir et de finaliser l'étude sur la création de la cellule.
- Rapporter, à l'issue de sa mission, un rapport à l'attention du Secrétariat général de I.C.O.A.M. portant sur la création et le fonctionnement effectif de cette cellule technologique.
- Effectuer d'une manière, dans son rapport, exposer les recommandations de sa mission et ses recommandations à I.C.O.A.M. et au Gouvernement du SENEGAL quant aux mesures qui pourraient éventuellement être prises.



PROGRAMME DE LA MISSION

- Jeudi 9 Janvier : - Arrivée à NIENNE.
- Vendredi 10 Janvier : - Briefing avec M. KOPOLD responsable du projet.  
Mise au point problèmes administratifs.
- Samedi 11 Janvier : - Départ NIENNE pour BANGUI via PARIS (arrivée Jeudi 12)
- Dimanche 12 Janvier : - Visite PNOD BANGUI  
Services administratifs  
Réunion avec représentant Résident  
M. WILLIARD - F. HARPER  
Visite C.C.A.M - M. TRAORE Chef du développement économique et social.
- Lundi 13 Janvier : - Réunion C.C.A.M avec M. TRAORE  
- Remise des documents à l'expert.  
- Réunion travail pour définir programme mission SENEGAL.
- Mardi 14 Janvier : - Réunion C.C.A.M avec M. TRAORE  
- Remise document de synthèse sur rapports reçus.  
- Préparation voyage SENEGAL.  
Visite PNOD BANGUI - Régularisation départ DAKAR.
- Mercredi 15 Janvier : - Voyage BANGUI-DAKAR.
- Jeudi 16 Janvier : - Visite Ministère Affaires Etrangères Sénégal.  
- M. ALIB - M. BOUO - Responsable protocole.  
- M. DABA - Directeur des affaires économiques.  
- M. TRAORE - C.C.A.M.
- Vendredi 17 Janvier : - Visite PNOD :  
- M. LIONG THE STEU - Conseiller Industriel Principal.  
- M. MARIT adjoint.  
- M. TRAORE - C.C.A.M.  
- Visite Ministère Développement Rural Sénégal.  
- M. SIDIBE Premier Conseiller du Ministère.  
- M. DATTI NGIATE - Directeur de la Production Agricole.  
- M. BA - Attaché au Directeur de la Production  
- M. TRAORE - C.C.A.M.
- Samedi 18 Janvier : - Visite IORA - Institut Sénégalais de Recherches Agricoles.  
- M. FLOURENCE - Directeur Général.  
- M. BA - MDR  
- M. TRAORE - C.C.A.M.

- Visite SISMAR - Bureau DAKAR.
- M. FALL - Directeur Commercial
- M. BA - M.D.R.
- M. TRAORE - C.C.A.M.
- Visite PNUD DAKAR (compte rendu visites effectuées)
- M. LUONG - C.I.P.
- M. TRAORE - CCAM.
- Réunion au PNUD avec SAED - Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta.
- M. LUONG - C.I.P.
- M. ABDEL KADIR IO - Directeur Adjoint de l'Équipement.
- Réunion Ministère Développement Rural - Synthèse réunion et préparation nouveau programme visites.
- M. BA - M.D.R.

Vendredi 19 Janvier : - PNUD DAKAR - Informations diverses étudiées pour implantation cellule.

- M. LUONG - C.I.P.
- M. BA - M.D.R.
- Visite ISRA - Section "Systèmes de production et de transferts technologiques
- M. Jacques FAXE - Directeur Section Technologique
- M. BA - M.D.R.
- M. TRAORE - C.C.A.M.
- PNUD DAKAR - Réception Représentant Résident.
- M. David MC-ADAMS - Représentant Résident
- M. LUONG - C.I.P.
- M. BA - M.D.R.
- M. TRAORE - C.C.A.M.

Vendredi 20 Janvier - Visite GRAT - Centre Régional de Technologie.

- M. THOMAS - Directeur Général.
- M. SHINSMAN - Division des Services consultatifs.
- Visite Ministère de l'Industrie SENEGAL.
- M. SIDY LAMINE - Directeur de l'Industrie
- M. BA - M.D.R.
- M. TRAORE - C.C.A.M.
- Départ de M. TRAORE C.C.A.M.

Lundi 23 Janvier : - Visite Ecole Polytechnique de THIES

- Madame N. LAVERDURE - Directeur Etudes
- M. R. VINET - Directeur Adjoint Etudes.
- M. R. MARTIN - Directeur Département Génie Mécanique.
- Mrs ZOUBEIR et BOISOLAIN - Professeurs.
- M. BA - M.D.R.
- Visite I.N.D.R à THIES - Institut National de Développement Rural.
- M. YALY NDIAYE - Secrétaire Général
- M. BA - M.D.R.

- 2 -
- Mardi 24 Janvier : - Visite CNRA BAMBEY - Centre National de  
Recherches Agronomiques.  
- M. HAVARD - Responsable Recherche  
Machinisme Agricole.  
- M. BA - M.D.R.  
- M. MARIN - PNUD.
- Visite Ecole Polytechnique de THIES.  
- Mme N. LAVERDURE - Directeur des Etudes.  
- Capitaine NGAYE.  
- M. BA - M.D.R.  
- M. MARIN - PNUD.
- Mercredi 25 Janvier : - PNUD - DAKAR.  
- Service Administratif  
- Reprise notes visites effectuées.
- Jeudi 26 Janvier : - Visite SONEPI - Sté Nationale d'Etudes et  
de Promotion Industrielle.  
- M. T.SAKHO - Président Directeur Général.  
- Préparation réunion synthèse.  
- Réunion synthèse au Ministère du Dévelop-  
pement Rural du SENEGAL.
- Participants : - M. NDIAYE - Directeur production agricole  
- M. DGUEYE - Représentant le Ministère de  
l'Industrie.  
- M. Bara DIOP - Représentant de l'ISRA.  
- M. BA - Attaché au DPG.  
- M. J. BOUYER - Expert ONUDI.
- Excusé : - M. FALL - SISMAR.  
- PNUD - DAKAR.  
- M. LUONG - C.I.P. Conclusions mission  
SENEGAL.  
- Service Administratif - Divers.
- Vendredi 27 Janvier : Voyage DAKAR - BANGUI.
- Samedi 28 Janvier : - PNUD - BANGUI.  
- M. WILLIARD F HARPER - Représentant  
Résident  
Informations sur mission.  
- Services administratifs.  
- O.C.A.M. BANGUI - Informations sur mission  
SENEGAL.  
- M. TRAORE  
- O.C.A.M. BANGUI - Réunion au Secrétariat  
général.  
- M. ISMAEL AMRI SÜED - Secrétaire Général  
de l'O.C.A.M.  
- M. TRAORE - Chef du Développement  
économique et social de l'O.C.A.M.



IMPLANTATION DE LA CELLULE TECHNOLOGIQUE DE L'I.C.C.A.M.

AU SENEGAL

I - HISTORIQUE DE DECEMBRE 1980 à JANVIER 1984

Lors des réunions de travail des 12/13 et 14 janvier 84 à L'I.C.C.A.M. avec M. TRAORE - Directeur du Développement économique et social, l'expert a pris connaissance des documents suivants :

- Rapport de la commission IV de L'I.C.C.A.M. concernant le point II de l'ordre du jour "Projet de développement du Machinisme et de l'outillage agricole" suite au conseil des Ministres à COTONOU du 9 au 14 Décembre 80.
- Rapport de mission de l'expert F.A.C. remis au Secrétaire Général de L'I.C.C.A.M. en février 1982.

Si l'analyse du rapport de L'I.C.C.A.M. confirme la création de la cellule technologique sur le principe général de son activité, le rapport de la F.A.C., dans sa conclusion, fait apparaître une alternance entre deux solutions possibles :

- Soit une collaboration de la cellule technologique avec la SISMAR - Sté Industrielle Implantée à THIES,
- Soit que la cellule se trouve "dans la mouvance" du futur CNETER (Centre National d'Expérimentation et de Formation en Equipement Rural).
- Il est ajouté également, dans les recommandations, l'éventualité d'un rapprochement de la cellule technologique avec l'Ecole Polytechnique de THIES dans le cas où les deux propositions énoncées ne pourraient se réaliser.

II - ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE AU SENEGAL

(compte rendu détaillé en annexe)

Il faut préciser que, par mesure de prudence, le Secrétaire Général de L'I.C.C.A.M. n'avait pas diffusé le rapport de mission de la F.A.C. 1982.

De ce fait, les responsables des pouvoirs publics et les organismes concernés, visités par la mission OCAM - FAO et, à nouveau rencontrés lors de la présente mission, attendaient des informations concernant la mise en place de la cellule technologique.

Sur les possibilités évoquées en 1982, il résulte des nouveaux contacts repris avec les intéressés que :

4 - La SISMAR confirme sa position de Prendre en charge, suivant formule à définir, la cellule technologique de I.T.C.A.M.

Elle rappelle que sa vocation n'est pas uniquement industrielle et qu'elle participe à une action d'incubation sous-régionale, dans différents pays de l'AFRIQUE de l'Ouest dont certains sont membres de I.T.C.A.M.

Elle considère qu'elle intègre une dimension économique. De plus, ses installations de POUT peuvent être un appui technique pratique pour tous travaux de recherche, de fabrication de prototypes et d'expérimentation.

La SISMAR propose une action "Agro-mécanicienne" qui aurait toute sa valeur d'autant que son rayonnement et sous-région, par ses antennes existantes, faciliterait le développement souhaité.

Cette opportunité a le mérite d'une solution rapide et aux moindres frais mais si l'on veut respecter les règles fondamentales évoquées dans le chapitre VI et une autonomie d'action à la cellule technologique, cette solution n'est pas compatible avec les intentions souhaitées.

3 - L'intégration de la cellule technologique au CNHTR (Centre National d'Expérimentation et de Formation Experte) peut paraître intéressante également, pour qu'un dialogue permanent existe entre l'agronome, l'utilisateur, l'industriel et l'artisan, mais les informations recueillies auprès des autorités compétentes Sénégalaises laissent présager que la création de ce centre nécessite la levée de contraintes diverses, en particulier financières, dans un délai qui ne peut être déterminé actuellement.

La mise en place de la cellule technologique étant considérée, à l'unanimité, comme urgente, risquerait de se trouver retardée et à la limite impossible.

Enfin, le caractère d'autonomie de celle-ci pourrait porter à confusion.

2 - L'idée émise pour un "rapprochement" de la cellule technologique avec l'Ecole Polytechnique de THIES n'avait pas retenu l'attention par crainte qu'elle soit placée dans un contexte purement et totalement industriel.

III - CONCLUSIONS DES REUNIONS ORGANISEES PENDANT LA PRESENTE  
MISSION AU SENEGAL

A la suite des consultations faites auprès des pouvoirs publics Sénégalais et des organismes nationaux, régionaux et internationaux, ayant surtout la préoccupation du développement de la culture africaine, par l'introduction de la mécanisation agricole et de sa production locale, il apparaît que toutes les remarques et suggestions faites, convergent vers l'indispensabilité de la création de la cellule technologique dans le délai le plus court avec les recommandations suivantes :

- Nécessité de son autonomie d'action et de fonctionnement.
- Importance de son activité de coordination entre les pays de l'O.C.A.M. suivant ses objectifs fondamentaux en rapport avec sa vocation.
- Définition des matériels les mieux adaptés aux cultures africaines, tant dans leur conception technologique, que dans les notions de coût et de rentabilité.
- Choix des priorités pour un développement progressif de la mécanisation agricole dans l'intérêt direct de l'utilisateur.
- Définition d'unités de production de dimensions correspondantes aux besoins réels, et complémentaires en sous-régions. Restructuration des entreprises existantes ou création de nouvelles unités.
- Rationalisation et standardisation des matériels et des moyens de production.
- Etude et élaboration de plan-cadres pour la création et la répartition géographique de centres de maintenance, supportés par des implantations rurales (artisanat, forgerons de village).
- Coordination des efforts et des ressources existantes dans les États membres de l'O.C.A.M. et éventuellement dans d'autres pays africains.
- Incitation permanente par la cellule technologique pour toutes actions apportant une aide dynamique aux agriculteurs africains, par tous moyens techniques apportant un développement de l'agriculture par l'utilisation du machinisme et l'outillage agricole.

Toutes ces remarques confortent la nécessité de la cellule technologique dont la structure devra permettre de faire face à un plan de charge très diversifié et à des responsabilités importantes.

LA CELLULE TECHNOLOGIQUE - SON EFFICACITE - SA VOCATION -  
SES RESPONSABILITES

IV - CONSIDERATIONS GENERALES POUR L'EFFICACITE DE LA CELLULE  
TECHNOLOGIQUE

Si la préoccupation, justifiée de l'expert F.A.O., est d'insister sur le choix de la fonction de la cellule technologique dans des actions industrielles ou des interventions agro-industrielles, pour l'intérêt de l'agriculture et des cultivateurs, on constate que la vocation de la cellule technologique n'est pas suffisamment définie ou est incomplète dans les travaux qu'elle doit effectuer en amont de ses responsabilités agro-industrielles, d'autant qu'elle doit avoir un caractère régional.

Il faut en conséquence, que ses objectifs stratégiques prennent également en compte la connaissance du milieu économique régional dans lequel elle aura son activité. Le marché des machines et de l'outillage agricole, le pouvoir d'achat des agriculteurs africains, les moyens dont disposent les pays.

Elle doit coordonner les efforts et les ressources disponibles actuellement et dans l'avenir, en tenant compte de la politique agricole des gouvernements des pays de l'OCAM et éventuellement d'autres pays intéressés.

Pour être efficace, la cellule technologique doit connaître les besoins, en essayant d'y subvenir suivant les catégories de cultivateurs existants (petits ou moyens, sociétés d'intervention, sociétés de vulgarisation, etc...)

C'est dans ce contexte que doit être définie la vocation de la cellule technologique, sa politique et ses moyens.

V - VOCATION DE LA CELLULE TECHNOLOGIQUE

A. Etude, recherche et définition des matériels

Remarque

Depuis plus de 25 années, des organismes nationaux et internationaux, des entreprises privées, ont fait des recherches, ont conçu des prototypes, ont fait des essais, des actions de vulgarisation dans de nombreux pays d'Afrique.



Les résultats bons ou mauvais sont peu ou mal connus, mais il existe une quantité importante d'informations de tous ordres qui peuvent et doivent être utilisées.

Il faut absolument éviter de tout recommencer. La cellule technologique doit être l'organisme qui pourra et saura utiliser toutes ces données techniques, technologiques, agro-industrielles, en les analysant pour conseiller des conceptions simples et pratiques, pour l'élaboration de gammes de matériels agricoles correspondants aux particularités des cultures africaines et apportant le meilleur service aux utilisateurs.

La cellule devra entre autre :

- Connaître les besoins des pays adhérents à l'OCAM et éventuellement pour d'autres pays.
- Définir le cahier des charges d'une standardisation verticale des matériels de base.
- Définir les limites d'une adaptabilité horizontale suivant des critères de rentabilité en fabrication et en utilisation des matériels.
- Déterminer des phases de développement des machines suivant leur niveau technologique et les besoins prioritaires réels.
- Définir des phases d'évolution technologiques dans une action progressive.
- Informer les entreprises de production de machines et outillages agricoles sur les impératifs de simplicité, de qualité, de fiabilité et de prix supportables par les utilisateurs.
- Etablir des règles fondamentales pour l'application d'une maintenance efficace pour le parc de matériels en activité.

### B. Industrialisation des matériels sélectionnés

Comme précisé dans le rapport de la F.A.O 1982, il est nécessaire que les prototypes ou matériels modifiés pour une meilleure adaptation aux cultures africaines soient "industrialisables" dans des unités de production ayant un niveau technique moyen, assimilable par une main-d'œuvre locale et un équipement de production conventionnel et polyvalent.

### C. Production Industrielle

La cellule technologique devra avoir un rôle important dans la création et le développement du tissu industriel de chaque pays, en les incitant à s'organiser pour la production de machines et outillages agricoles. Elle pourra contribuer à l'industrialisation des productions en encourageant les particuliers à investir dans les fabrications

dans chaque entreprise, en déterminant des équilibres de charges de production et de complémentarité suivant les capacités du parc de machines, outils et les différents niveaux technologiques existants et à améliorer.

Elle devra intervenir également dans les projets de coopération industrielle entre les pays industrialisés et ses pays membres, pour accélérer leur développement technique de production, technologique de conception et améliorer le niveau professionnel de leur personnel.

#### VI - AUTONOMIE D'ACTION DE LA CELLULE TECHNOLOGIQUE

Si les règles fondamentales, énumérées ci-dessus, sont respectées, il semble également indispensable que la cellule technologique régionale jouisse d'une totale autonomie dans sa gestion et ses actions. Sa participation dans ses interventions et ses conseils ne pourra être effective qu'à cette condition.

Il faut éviter que des problèmes "politiques" surgissent à la suite de considérations préférentielles même sans fondement.

Il serait regrettable de gêner ou ralentir son dynamisme par de tels incidents.

Ceci ne doit pas supprimer ses possibilités de collaboration agronomique et industrielle, avec les organismes ou industries qui se trouvent dans son voisinage géographique dans le pays d'accueil, mais dans la mesure où toutes précautions seront prises, contractuellement, avec les tiers auxquels elle pourra faire appel.

Elle pourra également faire établir ce même type de collaboration avec d'autres pays de l'O.C.A.M. en respectant les mêmes règles.

#### VII - MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE LA CELLULE TECHNOLOGIQUE

Ci la structure définitive de la cellule technologique doit avoir les moyens de répondre aux espoirs qui seront fondés sur son efficacité, il semble préférable que sa mise en place s'effectue progressivement, par étapes, afin de construire une entité aux bases solides, construite par un maximum d'informations précises et vérifiées.

Il est démontré qu'un temps de consolidation et d'adaptation permettant d'acquiescer toute l'efficacité souhaitée, est nécessaire en respectant des étapes, bien définies, d'ailleurs variables.

Aussi, il est indispensable de prévoir 2 phases :

A. Structure de démarrage permettant :

- effectuer toutes opérations de recensement, d'analyses, d'incitation et d'organisation régionale,
- de définir et maîtriser toutes opérations prioritaires,
- de préparer l'organigramme et l'implantation de la structure définitive (encadrement, effectif personnel, bâtiments, locaux, moyens techniques, administratifs et environnement).

B. Structure définitive

- Préparation terrain, viabilité et locaux.
- Complément d'effectif.
- Investissement équipements et matériel logistique.
- Mise en place des services :
  - administratifs
  - financiers
  - technologiques et techniques
  - et tout environnement nécessaire au bon fonctionnement.

REMARQUE

Le temps d'activité de la phase 1 est évalué à 2 ans environ à partir de son début d'activité (temps de recrutement et d'installation des locaux non compris).

Le temps de mise en place de la structure définitive de la cellule technologique, dans la phase II sera variable selon le type d'implantation prévu, soit :

- Avec occupation de terrain et locaux existants (Accords avec SNETER ou INDR ou Ecole Polytechnique).
- Sur terrain nu avec viabilité, mise en valeur et construction des locaux.

IMPLANTATION DE LA CELLULE TECHNOLOGIQUE

SA SITUATION GEOGRAPHIQUE - SA STRUCTURE - SA MISSION

ZONE GEOGRAPHIQUE CHOISIE POUR L'IMPLANTATION

Au cours de toutes les réunions et contacts qui ont eu lieu au SENESAC, le choix de la zone géographique d'implantation de la cellule technologique a été évoqué.

Un consensus général s'est établi pour la ville de THIES et sa périphérie (voir carte en annexe) concernant ce qui avait été préconisé dans le rapport de la mission IAC 1982.

Il est certain que cette localité bénéficie bénéficiaire d'une infrastructure, économique, universitaire, agricole et industrielle bien établie, avec des moyens de communications, routières, ferroviaires, aériennes et télégraphiques très performants d'avoir un rayonnement national et international.

- La possibilité d'obtenir des terrains d'expérimentation.
- La création éventuelle du CNITIR sur le site de THIES.
- La proximité de l'Ecole Polytechnique et de IIRSA.
- La présence à la SISMAR à 10 Km de distance.
- Le Centre de recherche et d'expérimentation de IIRSA à BAMBEY à 60 kms de THIES.

renforce l'intérêt de cette zone géographique particulière-  
ment favorable à la mise en place de la cellule technologique.

IX - ACCUEIL TRANSCOÛRE DE LA CELLULE TECHNOLOGIQUE PAR L'ECOLE  
POLYTECHNIQUE DE THIES

La mise en place de la cellule technologique dans une formule "à double détente", avec une première phase consacrée à des travaux de recensement, d'analyses statistiques, d'installation et d'études pour la seconde phase d'activités opérationnelles, simplifie considérablement la structure en effectifs et en locaux pour la période de démarrage.

Aussi, la reprise de contact de la présente mission avec l'École Polytechnique de THIES, a confirmé que ses responsables étaient toujours disposés (comme en 1962) à accueillir la cellule technologique, pour une période transitoire dans laquelle les termes de délais et de participation aux charges de fonctionnement pourront être déterminés contractuellement. Les conditions particulièrement favorables pour I.C.O.A.M.

Il est intéressant de rappeler que cette école peut mettre à disposition de la cellule technologique :

- des locaux de bureaux
- une salle de conférences ou amphithéâtre pour des séminaires
- un atelier de mécanique générale
- un laboratoire équipé pour analyse et résistance des matériaux
- une installation téléphonique privée
- un télex
- un équipement informatique
- des logements pour les résidents, en activité dans la cellule technologique.

L'école propose également que sa section génie mécanique mette à disposition de la cellule des élèves ingénieurs en stage de fin d'étude obligatoire pendant une année.

Bien que l'École Polytechnique de THIES parrainée par le CANADA ait une vocation nationale, elle prend en charge à raison de 25 % de l'effectif, des élèves proposés par d'autres pays africains.

Lors de la deuxième visite de la mission (24 janvier 84) la direction civile de I.T.P.T. a confirmé son accord pour recevoir à titre de période transitoire, la cellule technologique suivant des modalités à établir conjointement avec I.C.O.A.M.

Cette école étant rattachée au Ministère des Forces Armées du SENEGAL, chargé de l'encadrement militaire des autres ingénieurs (en dehors de toutes interventions pédagogiques), il est nécessaire d'obtenir l'agrément de ce Ministère.

Le Ministère du Développement Rural, informé de cette proposition le 27 janvier 1984, prend toutes dispositions pour que son agrément par la voie hiérarchique traditionnelle.

X - STRUCTURE DE LA CELLULE TECHNOLOGIQUE EN PREMIERE PRIORITE

Equipe de travail

- 1 Expert consultant ayant une bonne connaissance de l'Afrique - en particulier problèmes économiques, sociaux, agricoles et agronomiques, technologiques et industriels.
- 1 Ingénieur agronome (ex: formation Ecole romain)
- 1 Ingénieur de formation pratique industrielle (mécanique, chaudronnerie, tolerie)
- 1 Secrétaire expérimentée sténo-dactylo - administratrice
- 1 Secrétaire dactylo temporaire pour frappe dossiers et rapports
- 1 chauffeur

Locaux

- A temps complet
- =====
  - 1 Bureau pour Expert Consultant
  - 1 Bureau pour 2 Ingénieurs
  - 1 Bureau secrétariat (2 personnes)
  - 1 Local classement dossiers; documentation et archives.
- A temps partiel
- =====
  - 1 salle conférences équipée pour réunions et séminaires
- Matériel équipement bureau
  - Téléphone, ligne privée 5 postes
  - Matériel divers (machines à écrire, machines bureaux et tous accessoires nécessaires)
  - Matériel classement - documentation

Véhicules

- 1 voiture break
- 2 voitures liaison

MISSION ENVIRO-ART ET EN CHIMIE ET TECHNOLOGIE

Mission des zones pays de I.O.C.A.M. pour recueillir toutes les connaissances disponibles permettant l'analyse des facteurs et causes d'un de l'ordre la situation agricole sociale dans son ensemble.

1. Le milieu I.O.C.A.M.

Il est en effet pour définir les zones économiques et connaître qui existe et ce que l'on pourrait faire.

- Repenser de tous les organismes concernés par l'agriculture et le commerce agricole et faire le point sur leurs activités respectives.
- Faire un bilan technologique : les techniques actuelles et leurs réalisations. Les recherches en cours, les procédés existants. Les pré-séries de matériel en période de vulgarisation.
- Recenser toutes les actions de cotraction, les outils adaptés et des responsables de maintenance, ainsi que les structures mises en place pour le service après-vente.
- Connaître et comprendre la politique agricole de chaque gouvernement des pays de I.O.C.A.M. (crédits aux agriculteurs, actions d'appui, sociétés de financement, politique de grands barrages hydro-agricoles etc...).

2. Les besoins en machines et outillage agricole

La cellule technologique évoluera dans le milieu social tout est partie intégrante.

A ce titre, elle devra connaître les besoins réels, ceux qui nécessitent un matériel spécifique, et définir les gammes de matériels, par niveaux technologiques (culture attelée, motorisation, équipements post-récolte).

- consulter les nombreux rapports issus d'études faites par les organismes nationaux et internationaux (CIRAD, CIPAV, FAO).
- connaître les projets de développement agricole de chaque pays membre. En définir les actions prioritaires à court et moyen terme.
- Recenser les matériels existants en activité.

11. "Les besoins des petites unités rurales" de l'Institut de Recherches Agronomiques de l'ICRISAT.

12. "Les besoins des coopératives rurales" de l'Institut de Recherches Agronomiques de l'ICRISAT.

13. "Les besoins des petites unités rurales" de l'Institut de Recherches Agronomiques de l'ICRISAT.

14. "Les besoins des petites unités rurales" de l'Institut de Recherches Agronomiques de l'ICRISAT.

15. "Les besoins des petites unités rurales" de l'Institut de Recherches Agronomiques de l'ICRISAT.

16. "Les besoins des petites unités rurales" de l'Institut de Recherches Agronomiques de l'ICRISAT.

17. Les besoins en production industrielle et agricole

18. "Les besoins en production industrielle et agricole" de l'Institut de Recherches Agronomiques de l'ICRISAT.

19. "Les besoins en production industrielle et agricole" de l'Institut de Recherches Agronomiques de l'ICRISAT.

20. "Les besoins en production industrielle et agricole" de l'Institut de Recherches Agronomiques de l'ICRISAT.

- leur dimension
- leur spécialité
- leur programme de production et éventuellement des produits fabriqués
- leur potentiel de production en rapport aux besoins
- leur complémentarité dans la zone de vente par l'ICRISAT.

21. "Recevoir les petites unités rurales, les artisans, les commerçants de village."

22. "Obtenir toutes les informations permettant de connaître le tissu industriel existant dans chaque pays."



C. Préparation de la deuxième phase

L'expérience acquise au cours des travaux de recensement, d'analyses, et la connaissance, naissante du contexte dans lequel la cellule technologique devra agir, permettra d'accorder progressivement la conception définitive de la structure qui devra permettre de lui donner ses moyens techniques de fonctionnement pour la deuxième phase.

Pendant la phase préparatoire, la cellule pourra définir de façon précise ses objectifs en respectant la vocation qui lui a été attribuée, et en faire une synthèse en tenant compte des moyens de l'I.C.O.A.M.

Elle devra concevoir sa structure définitive en évaluant les secteurs directeurs et les ressources nécessaires (Personnel, locaux, matériel, voiture des investissements, charges de fonctionnement, etc...).

Elle pourra affecter ses activités suivant un schéma d'organisation élaboré en identifiant dans le détail, les principales activités à prendre en charge et les responsables à déléguer à chaque membre de son personnel d'exécution.

Un dossier-projet, indispensable pour la mise en place de la deuxième phase devra tenir compte de son lieu d'implantation définitif :

- Soit qu'elle soit placée dans la mouvance du CITEP qui sera éventuellement créé à THIES.
- Soit qu'elle soit "raccordée" à l'ITMR ou à un autre organisme national ou régional à vocation complémentaire.
- Soit qu'il lui soit attribué son propre terrain, et des locaux sur un nouveau site à choisir dans la périphérie de la ville de THIES.

REMARQUES

En ce qui concerne les besoins logistiques et les coûts d'investissement et de fonctionnement, il sera possible de s'inspirer des projets concernant les CITEP I ou II précédés dans le rapport de la mission de la IAO 1982 en les adaptant à la région de la région définitive.

RESUME ET RECOMMANDATIONS

III - RESUME

Le présent rapport porte sur la création, par l'OCAM, d'une cellule technologique régionale, pour le machinisme et l'équipement agricole. Elle sera implantée au SENEGAL, pays membre de cette organisation.

Une mission composée d'un expert de l'ONUETI et d'un responsable du Secrétariat Général de l'OCAM s'est rendue au SENEGAL pour prendre contact avec les autorités compétentes, pour approfondir et finaliser l'étude sur la création et le fonctionnement de la cellule technologique.

A la suite des nombreux contacts et réunions avec les personnalités concernées, un consensus s'est établi pour conclure l'intérêt de la cellule technologique et l'urgence de sa création effective.

Le principe de sa vocation élargie en amont, par les opérations de recensements des besoins et de tout ce qui existe, dans les pays membres, en informations économiques, technologiques et industrielles a été adopté à l'unanimité.

Tous les organismes nationaux ou régionaux concernés par le machinisme et l'équipement agricole, et par la production industrielle de ces matériels ont orienté leur collaboration à la cellule technologique.

Sa mise en place doit être progressive en deux phases :

- Première phase de démarrage et d'information,
- Deuxième phase pour activité dans structure définitive opérationnelle suivant les objectifs inhérents à la vocation de la cellule technologique.

La zone géographique de la ville de THIO et sa périphérie a été choisie pour son implantation. L'école polytechnique de THIO a donné son accord pour accueillir dans ses locaux, la cellule technologique à titre transitoire, pour sa période de démarrage en première phase, sous réserve de l'accord du Ministère des Forces Armées Sénégalaises qui en assure l'encadrement militaire.

Afin de donner toute l'efficacité d'action, attendue de la cellule technologique, il a été décidé, d'un commun accord, qu'elle devait avoir une entière autonomie dans sa fonction et ses activités.

Sa vocation finale, opérationnelle en deuxième phase sera l'objet d'un plan directeur permettant de sélectionner ses objectifs prioritaires à court et à moyen terme.

La mise en place, progressive par un démarrage en première phase nécessitera une structure composée d'un effectif de 3 cadres et de 3 employés dont une temporaire-ment. Dans cet effectif, l'expert conseil de l'ONUDI est compris. Les locaux proposés par l'École Polytechnique de FREETOWN sont disponibles.

Les investissements en matériel concerneront, le mobilier et le matériel de bureau et 3 véhicules automobile. Les résidents, en activité dans la cellule technologique, seront logés dans les installations du campus de I.E.P.T.

La mission de la première phase sera, entre autre :

- L'étude immédiate du milieu d'activité de la cellule.
- La sélection des besoins réels en machines et outillage agricole.
- L'étude des besoins en production industrielle.
- La préparation de la deuxième phase.

#### VIII - RECOMMANDATIONS

En complément des suggestions-recommandations stipulées dans le corps du rapport, il est conseillé :

##### A.- Au Secrétariat Général de l'O.C.A.M

- De prendre toutes dispositions pour que ses instances supérieures de décision approuvent et entérinent le programme proposé le plus rapidement possible.
- D'intégrer son projet dans "la décennie du programme Africain pour l'industrie "actuellement en cours".
- D'informer les pays membres de l'O.C.A.M. de la création de la cellule technologique, de sa vocation et de ses actions prioritaires, en particulier, les visites et les séminaires d'incitation.



ANNEXE I  
=====

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ENTRETIENS AU SENEGAL

- Entretiens à l'O.N.U.C.I. - DAKAR

- Accueil de la mission par M. LJONG.
- La cellule technologique est indispensable d'autant qu'elle doit coordonner les organismes nationaux, concernés par l'agriculture et le machinisme agricole dans les pays de l'O.C.A.M.
- Elle doit avoir son autonomie en collaborant avec toutes institutions agro-techniques et l'industrie.
- Examiner les réalisations similaires faites dans d'autres parties du monde (Extrême Orient par exemple).

- Entretiens au Ministère du Développement Rural

- avec M. SIDIBE - Premier Conseiller du Ministre
  - Le SENEGAL revise sa politique agricole.
  - Actuellement travaux en cours avec ISRA pour création d'un Centre National du Machinisme Agricole.
  - Les autorités concernées par la cellule technologique de l'O.C.A.M. sont : Ministère de la Recherche Technologique Ministère du plan - Ministère de l'Industrie.
- avec M. NDIAYE - Directeur de la production agricole
  - Très intéressé par la création de la cellule O.C.A.M.
  - Il faut qu'elle soit autonome, avec éventuellement les meilleurs rapports avec le futur Centre du Machinisme Agricole.
  - Il faut penser aux agriculteurs, leurs besoins, et leurs moyens.
  - En tout état de cause, il faut mettre la cellule techno-logique en place dans les plus courts délais.
  - Eviter une collaboration intégrée avec autres organismes pour ne pas risquer des problèmes "politiques" avec autres pays.
  - Etre rendez-vous avec Ministères, Organismes et Insti-tuts concernés par mission O.C.A.M.

- Entretiens à l'I.S.P.A. (Institut Sénégalais de Recherches

Agronomiques

- avec M. THIONGANE - Directeur général
- Awaiting the "traces" of project implementation cellula-ry mission (O.A.M.-S.A.M.).

- Le projet CNEFER est intéressant mais sa concrétisation est incertaine actuellement.
- Il faut utiliser le support recherche et développement et créer des antennes dans les pays, qui pourront être coordonnées par la cellule technologique sur le plan de l'information, des statistiques et de l'incitation qui sera nécessaire.
- L'ISRA souhaite vivement collaborer avec la cellule technologique.

avec M. Jacques FAYE - Section systèmes de production et transfert de technologie

- Incertitude sur la création du CNEFER.
- Indispensabilité de la cellule technologique mais éviter de se lancer dans une "aventure" trop lourde.
- Après avoir fait tous recensements nécessaires et défini sa structure, la cellule devra prévoir des projets modestes au démarrage.
- La cellule technologique devra être un centre d'information et de documentation.
- Elle devra se limiter à tester des matériels importés et étudier des machines sur le site d'utilisation.
- Il faudra tenir compte des résultats économiques pour le matériel existant et celui à créer.
- La cellule aura intérêt à collaborer avec l'Industrie, tout en conservant son autonomie.
- Il est souhaitable que le programme de la cellule prévoit une limitation et une certaine modestie dans les matériels prioritaires qui doivent justifier des demandes importantes (culture attelée, petite mototisation).
- La cellule devra s'intéresser aux façons culturales avec les matériels importés.
- En attendant l'avancement du projet de création du Centre National du Machinisme Agricole, l'ISRA continue à appliquer son programme, en prenant en charge les recherches et l'industrialisation pour les matériels "post récolte".
- Le matériel traction animal actuel n'a pas évolué depuis 20 ans. Il est nécessaire de progresser, en donnant plus de place au niveau utilisation.
- La cellule technologique inter-états doit prendre en compte les problèmes économiques.
- Elle doit inciter les pays par des séminaires et des visites fréquentes.

- Entretiens à SISMAR (Bureau DAKAR)

avec M. FALL - Directeur Commercial

- N'était pas au courant des conclusions du rapport FAC 1982.
- Il existe beaucoup d'informations et de cas concrets dans certains pays et il faut s'en servir.
- Il manque un système de coopération horizontale entre ces pays.
- La cellule technologique doit servir à cela.
- Il faut bien préciser ce que l'on attend de cette cellule.
- Il y a des articulations possibles avec les centres de recherche et l'industrie.
- La SISMAR n'a pas une vocation essentiellement "industrielle", elle participe à l'étude des besoins dans ses contacts avec les utilisateurs.
- Elle intègre la dimension économique.
- L'usine de POUT peut être un appui technique pratique pour tous travaux de recherche et la fabrication de prototypes.
- Les résultats de ses travaux pourraient être communiqués aux autres pays de l'O.C.A.M. par les antennes de la SISMAR.
- Ce serait une action Agro-mécanicienne.
- SISMAR existe, le centre de BAMSEY existe, les financements sont possibles.

- Entretiens à la S.E.A.D. Société d'Etudes et d'Aménagement du DELTA

avec M. KADER-LO - Directeur de l'équipement

- Il exprime l'avis de l'utilisateur.
- Beaucoup de matériels importés sous forme de dons que l'on ne peut pas refuser.
- Ceci crée une grande variété de marques et de modèles différents qui ne sont pas représentés localement.
- Trois problèmes de maintenance, qui contrarient beaucoup l'utilisation des machines.
- Il faut faire de la formation pour les utilisateurs et les réparateurs.
- Etablir des catalogues d'utilisation et de pièces de rechange et définir des standards de pièces de rechange utilisables dans les appareils matériels existants.

- bougies, courroies, boulonnerie, etc.
- Pour la formation, savoir que les Etats n'ont pas tous le même niveau.
- La cellule technologique est urgente, en particulier pour l'organisation d'une maintenance sérieuse et efficace.

- Entretiens à l'I.O.N.U.D.I. (DAKAR)

avec M. David MAC-ADAMS - Représentant Résident

- Rappelle le souhait d'ADDIS-ABEBA pour un inventaire du Machinisme Agricole et des besoins réels.
- Le financement de la cellule technologique dans sa phase de démarrage doit pouvoir être obtenu par l'I.O.C.A.M. qui devra solliciter l'I.O.N.U.D.I.
- Dans cette première phase, les conseils d'un expert seront indispensables.
- L'I.O.C.A.M. doit également intervenir auprès du Ministère Sénégalais concerné par la création de la cellule technologique.
- Il faut réagir devant la baisse de la production agricole constatée dans des études récentes.
- La cellule technologique devra faire la liaison entre les pays et le Centre Régional Africain futur qui couvrira toute l'Afrique. Également tenir compte du rapport CISS.

- Entretiens avec le C.R.A.T. Centre Régional Africain de Technologie

avec M. THOMAS - Directeur  
M. CHINSMAN - Responsable Etudes

- Concerné par la recherche technologique - technique appliquée.
- Considère que la cellule technologique sera très utile et le C.R.A.T. est prêt à collaborer en apportant son soutien.
- Activités importantes dans la post-récolte.
- Le C.R.A.T. a déjà fait des études pour l'I.O.C.A.M.
- Il existe des unités de démonstration dans plusieurs pays.
- Des technologies existent en AFRIQUE, la difficulté est l'information dans le milieu rural.
- Les méthodes sont difficiles à trouver, la cellule technologique pourrait être un moyen.
- Dans son programme d'activités, le C.R.A.T. a prévu une section exécution tendant vers l'industrialisation des produits.



- Entretiens à l'ECOLE POLYTECHNIQUE de THIES

23/1 avec Mme Nicole LAVERDURE - Directeur des Etudes  
M. R.VINET - Directeur des Etudes adjoint  
M. R.MARTIN - Directeur Département Génie Mécanique  
M. YOUSSEF et BOISCLAIR - Professeurs

- Ecole nationale avec prolongement régional (formation 25 % élèves étrangers au SENEGAL mais originaires de pays africains.
- Pas connaissance des conclusions du rapport de la mission C.C.A.M-F.A.C 1982.
- Cette école fait une formation type "généraliste et polyvalente" notamment dans une section Génie Mécanique très importante.
- Des stages de fin d'année d'un an, avec thèmes sur projets réels, pouvant être sur le sujet de l'industrialisation, sont imposés aux élèves.
- L'école peut proposer des prestations de services extérieures par son service PRESATECH.
- Elle collabore (sous-traitance, services divers) avec SISMAR à PCUT, et INDR à THIES.
- Elle pourrait prévoir une sous section supplémentaire pour formation spécialisée dans la maintenance mécanique. La standardisation existe dans le programme Génie Mécanique.
- Dans ses installations modernes, l'Ecole Polytechnique de THIES pourrait accueillir dans des bureaux et salles de travail disponibles, laboratoire et salle de conférence, la cellule technologique de machinisme et outillage agricole et d'industrialisation dans sa première phase d'activité.
- Les responsables civiles de l'Ecole souhaitent que cette cellule, qui doit avoir toute son autonomie de fonctionnement, s'abrite dans ses installations pour la période transitoire de son démarrage, considérant que cette entente à définir, dans la forme, porterait intérêt commun et réciproque.
- L'Ecole polytechnique se trouvant dans un cadre militaire, il est nécessaire que le Ministère des Forces armées Sénégalaises donne son accord.

24/1 avec Mme Nicole LAVERDURE  
Capitaine NGAYE

- Confirmation de l'accord des responsables civils de l'Ecole, pour accueil de la cellule technologique dans la forme évoquée le 23/1 notamment :
  - Autonomie de fonctionnement de la cellule
  - Accueil temporaire à caractère transitoire.

- La Procédure réglementaire pour un accord du Ministère des Forces Armées est déclinée. Ministère des Affaires étrangères → Ministère du Développement Rural → Ministère des Forces Armées.
- Evocation de l'Institut pour l'Élevage. Étude à entreprendre pour réduire les coûts et les conditions consenties pour l'accès de travail, alimentaire, vétérinaire, taxes, épidémiologie, salle d'attente.
- Logements et appartements maisons individuelles sur campus.
- Protocole d'accord projeté.

Entretiens à l'I.N.D.R. - Institut National de Développement

Extra :

avec M. W. NOUZE - Secrétaire Général

- L'enseignement est pratique et adapté à l'Afrique.
- Science des sols, production animale et végétale, économie et social, génie rural.
- Connaître la situation économique suite à la sécheresse qui se développe et orienter toute la formation théorique et pratique pour réagir et développer l'agriculture.
- Souhaite la création de la cellule technologique à l'école ENRIS, en période transitoire, sur les lieux de l'école polytechnique avec laquelle il existe déjà une collaboration sur le plan particulier des sciences économiques.
- Rappelle que c'est l'agriculteur qui doit profiter de cette création indispensable au développement agricole et industriel régional de l'Afrique de l'Ouest.
- L'I.N.D.R. est disposé à entreprendre toutes études et projets, si nécessaire, pour l'implantation de la structure de la cellule en deuxième phase qui pourrait éventuellement être prévue conjointement à ses installations.

Entretiens au C.N.R.A - EMERY - Centre National de Recherches

Économiques

avec M. HAVARD - Responsable Service Recherche Matière  
Matière Agricole

- Actuellement, la recherche en mécanisme agricole est orientée uniquement sur les matériels à traction animale.
- Besoin de coordination entre les organismes chargés concernés en la matière agricole.

- Rappel de l'attention de création du Comité National pour la Mécanisation Agricole.
- Notre travail, le service recherché a beaucoup de difficultés pour obtenir un recensement des besoins R.I.B.I.S.
- De nouvelles études sont prévues pour le matériel post-récolte.
- Les prix des matériels agricoles proposés sont trop élevés. Les agriculteurs sont dans l'impossibilité d'investir à ce niveau.
- Encomres accumulés dans la maintenance des machines utilisées, même les plus simples.
- Marque de disponibilité de pièces de rechange et aucune structure de distribution.
- M. HAYED pense que la cellule technologique pourrait apporter aux pays africains des services très importants.
- Le C.N.R.A. est disposé à collaborer dans la mesure où tous les pays "joignent le jeu" de la réciprocité en information de toute nature.
- Les grands projets hydrauliques en cours (barrages et irrigation) entraîneront à un développement indispensable de la mécanisation et de la motorisation agricole.
- Cette motorisation pourra d'ailleurs être amorcée, en partie, par un développement des matériels de post-récolte qui nécessiteront l'utilisation du moteur.
- Il sera nécessaire que des textes précis, sous forme de documents officiels, régissent la vocation, le fonctionnement et les responsabilités de la cellule technique.
- Le projet des hommes responsables devra être parfaitement défini et respecté.

- Entretiens à S.O.M.E.P.I. - Société Nationale d'Etude et de

Promotion Industrielle

avec M. SAKHO - Président Directeur Général

- Considère la création de la cellule technologique indispensable pour éviter une dispersion des entreprises concernées par la fabrication de matériel agricole dans l'Afrique de l'Ouest.
- Commencer action de sélection des produits à fabriquer, en fonction d'une technologie simple produite par des petites et moyennes entreprises.
- La standardisation de la rationalisation dans la production permettra d'améliorer les prix de revient, mais l'information et les statistiques concernant les besoins réels sont indispensables pour répartir les charges de production dans les entreprises.

- La cellule technologique doit permettre d'améliorer tout ce qui concerne la fabrication locale de biens d'équipement dans les pays africains.
- Il faudra prévoir également une aide aux petits artisans ruraux.
- Au même titre que la SISMAR, la SONEPI peut collaborer avec la cellule sous forme de sous-traitance et prestation de service.

- Réunion de Synthèse au Ministère du Développement Rural du SENEGAL

avec M. NDIAYE - Directeur de la production agricole  
M. DGOUYE - Représentant le Ministère de l'Industrie  
M. DIOP Bata - Représentant de l'ISRA  
M. BA - I.I.D.S.

M. FALL - SISMAR Excusé

Compte rendu de la mission au SENEGAL par M. Jean BOUYER

- Rappel du comportement des responsables rencontrés.
- Impression favorable sur la création de la cellule.
- Importance de définir sa vocation.
- Plan de travail précis dans ses 2 phases.
- Opportunité de l'implanter dans locaux Ecole Polytechnique à THIES dans une phase transitoire.

M. NDIAYE est très satisfait des travaux exécutés et souhaite que la cellule se mette en place le plus rapidement possible. Il apprécie le projet de l'implantation à THIES à l'École Polytechnique dans une phase transitoire, tout en insistant pour que le protocole d'accord CCAM-EPT soit précis et clair sur les intentions.

Il pense qu'il sera peut-être possible, après cette période transitoire, de transférer la cellule à l'I.N.D.R qui correspondrait mieux aux objectifs de la cellule, en deuxième phase, sur le plan agronomique et serait plus près du paysannat.

Le projet du CNEFER est toujours à l'ordre du jour.

M. DGOUYE apprécie l'idée de démarrer l'activité par la définition des besoins réels. En outre, il sera nécessaire d'inciter les autres pays membres. Il insiste sur le fait de sauvegarder l'autonomie de la cellule. Ses objectifs doivent tenir compte des préoccupations des pays concernés.

M. BARA DIOFF est d'accord sur les titres générales et sur toutes les remarques faites par les participants à la réunion. Il rappelle la volonté de collaboration du C.M.F.A. de SENEGAL qui est prêt à apporter son concours sur tous les problèmes techniques et technologiques.

M. NOTARI fait le nécessaire suivant le processus administratif habituel pour que le Ministère des Forces Armées Sénégalaises sollicite son accord pour accueillir la cellule à l'Ecole Polytechnique de NIASS.

Entretiens à LIOUDI - DAKAR - Fin de Mission au SENEGAL

avec M. LYONS

- Pense que les contacts de la mission avec les autorités responsables Sénégalaises ont été positifs.
- Souhaite que la cellule technologique soit mise en place rapidement.
- L'opportunité de l'accueil transitoire pour la première phase est une formule rapide et économique.
- L'OCAM peut solliciter l'ONUDI pour obtenir, directement ou indirectement, une participation financière ou autre (Expert consultant conseil) pour le démarrage première phase.
- L'OCAM doit également obtenir engagement financier ou matériel après du gouvernement du SENEGAL.
- A son avis, la cellule technologique OCAM sera en position sous-régionale. L'OCAM devrait pouvoir accueillir d'autres pays pour que son action soit véritablement régionale.
- C'est un administrateur de nationalité Sénégalaise qui doit avoir la responsabilité du fonctionnement de la cellule technologique.
- Il doit être conseillé par un expert ONUDI qui sera en "appui" temporairement (pendant première phase).
- Prendre connaissance des documents existants
  - sur MURBOC - Création du CIA
  - sur création du Centre Régional Africain
  - sur CRAM - Organisation Africaine de Relations-Asiation
  - sur réalisations similaires à cellule en Extrême Orient.
- L'OCAM doit pouvoir intégrer son projet dans le programme de "la décennie du programme Africain pour l'Industrie" actuellement en cours.
- Faire un rapport sous la forme PROJET-DOCUMENT.

